

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 2 (1893)  
**Heft:** 46

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Abonnement:

Schweiz:  
Fr. 5.— jährlich.  
Fr. 3.— halbjährlich.  
Ausland:  
Unter Kreuzband  
Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich.  
Deutschland,  
Österreich und Italien:  
Bei der Post abzurufen:  
Fr. 8.— (Mk. 4.—) jährlich.  
Vereinsmitglieder  
erhalten das Blatt gratis

## Inserate:

20 Cts. per 1 spaltige Petit-  
soile oder deren Raum.  
Bei Wiederholungen  
entsprechenden Rabatt.  
Vereinsmitglieder  
bezahlen die Hälfte.

## Abonnements:

Pour la Suisse:  
Fr. 5.— par an.  
Fr. 3.— pour 6 mois.  
Pour l'étranger:  
Envoi sous bande:  
Fr. 7.50 par an.  
Pour l'Allemagne,  
l'Autriche et l'Italie.  
Abonnement postal:  
Fr. 8.— par an.  
Les sociétaires reçoivent  
l'organe gratuitement.

## Annonces:

20 cts. pour la petite ligne  
ou son espace.  
Rébais en cas de répétition  
de la même annonce.  
Les sociétaires  
payent moitié prix.

# Hôtel-Revue

2. Jahrgang

2<sup>me</sup> ANNEE

Organ und Eigentum

des

Schweizer Hotelier-Vereins.

Organe et Propriété

de la

Société Suisse des Hôteliers.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 23, Basel.  
Telegraph-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expedition: Rue des Etoiles No. 23, Bâle.  
Adresse télégraphique: „Hôtelrevue Bâle.“

## Procès-verbal

de l'Assemblée générale de la Société Suisse des  
Hôteliers, réunie le 28 Octobre 1893 dans la grande  
salle de l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel.

## Ordre du jour:

- Rapport de gestion.
- Comptes annuels.
- Election de deux commissaires vérificateurs.
- Fixation du montant de la cotisation annuelle, ainsi que du budget de l'exercice 1893/94.
- Communications relatives à l'Ecole professionnelle.
- Question des jours de repos.
- Pétition de la société suisse des voyageurs de commerce concernant l'abolition des pourboires.
- Exposition nationale de Genève en 1896.
- Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale.
- Propositions individuelles.

A 10 h. <sup>3</sup>/<sub>4</sub>, M. le Président Dœpfner ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 57 sociétaires présents et donne lecture des télégrammes d'excuse de MM. Wegenstein (Neuhausen), Truttmann (Seelisberg) et Escher (Brigue).

Sont désignés comme scrutateurs MM. J. Boller (Hôtel Victoria, Zurich) et F. Kussler (Grand Hôtel des Salines, Bex).

Le Président consacre quelques paroles d'affectueux regrets aux membres décédés depuis la dernière Assemblée générale, MM. Théod. Brunner, Hôtel Baur au Lac à Zurich, Fréd. Betschen, Pension Visinand à Montreux, Ignace Guérolé, Hôtel de la Poste à Sierre et A. Heimberg, Hôtel du Rigi Vaudois à Glion. Les assistants se lèvent de leurs sièges en l'honneur des défunts.

## Admissions dans la Société:

## Section Lac Léman:

- M. J. Schieb, Directeur du Grand Hôtel et de l'Hôtel des Alpes à Territet.

## Section Oberland bernois:

- M. Charles Illy, Kuranstalt Weissenstein.

## Section Lac des Quatre-Cantons:

- M. C. Borsinger, Kuranstalt Schoneck sur Beckenried.

No. 1 de l'ordre du jour. Le rapport de gestion, dont chaque membre a reçu un exemplaire avec l'avis de convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée, ne donne lieu à aucune observation et est adopté sans discussion.

A titre de complément, M. Berner fournit quelques renseignements sur diverses questions relatives au Bureau central officiel et dont le rapport ne parle pas: vu le peu de succès obtenu jusqu'ici, on a renoncé à faire une réclame spéciale pour le placement d'employés dans le Midi; le prix des annonces dans l'„Hôtel-Revue“ a été abaissé; à la place du commis Jacob révoqué, qui avait lui-même remplacé le commis Weiss démissionnaire, on a engagé en la même qualité Mademoiselle Emma Mesmer de Muttentz; pour l'impression de l'„Hôtel-Revue“, on a passé un contrat avec l'imprimerie bâloise (Verlagsdruckerei), dont les services sont jusqu'ici fort satisfaisants; le Bureau a recueilli les dons en faveur du personnel d'hôtels sinistré lors de l'incendie de Grindelwald et en a envoyé le montant, fr. 635, au Comité de secours; il a de plus encaissé et livré les dons faits en faveur de l'Ecole professionnelle par les sociétaires qui voulaient s'exempter des félicitations de nouvelle-année.

Quant à l'activité du Bureau au point de vue de la publicité-réclame, M. Berner se réfère aux nombreux articles publiés à ce sujet dans l'„Hôtel-Revue“ et, pour plus de clarté, donne lecture du rapport de la Commission spéciale instituée pour l'étude de cette question. Il recommande très instamment aux socié-

taires d'utiliser les données recueillies par le Bureau et d'informer immédiatement celui-ci de toutes les irrégularités et escroqueries accomplies ou seulement tentées, comme p. ex. l'histoire des malles de Londres.

Le rapporteur termine en invitant les membres qui se rendraient à Bâle à visiter personnellement le Bureau; il prie aussi ses collègues de faire don des livres, brochures, etc. dont ils pourraient disposer en faveur de la création d'une bibliothèque spéciale dans le Bureau central officiel.

No. 2. L'exactitude du compte annuel, dont l'extrait figure dans le rapport de gestion, étant attestée par les commissaires-vérificateurs, le dit compte est approuvé sans discussion.

No. 3. M. E. Ritter ayant décliné par écrit une réélection, l'Assemblée nomme commissaires-vérificateurs pour l'exercice 1893/94 MM. C. Kracht (Hôtel Baur au Lac, Zurich) et Fr. Kussler (Grand Hôtel des Salines, Bex).

No. 4. Le budget de 1893/94 imprimé dans le rapport de gestion comporte les chiffres suivants:

Recettes: cotisations d'entrée . . .	fr. 100
cotisations annuelles de 17000 chambres à 50 cts. „	8500
intérêts des capitaux . . .	300
	fr. 8,900

Dépenses: subvention de la Société au Bureau central officiel	fr. 5000
subvention à l'Ecole professionnelle . . . . .	4000
cotisation annuelle à l'Union suisse du commerce et de l'industrie	200
direction, déplacements, secrétariat, ports . . .	1500
imprévu . . . . .	300
	10,500

Déficit probable fr. 2,100

Malgré ce mécompte à prévoir, l'Assemblée décide de maintenir pour le nouvel exercice la cotisation annuelle de 50 centimes par chambre de maîtres et approuve le budget ci-dessus, en quoi il demeure entendu qu'on s'appliquera l'année suivante à rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

No. 5. Le Président fait savoir que l'Ecole professionnelle s'est ouverte le 16 octobre avec 27 élèves et exprime le vœu qu'elle répondra aux espérances fondées sur elle. Il remercie chaleureusement de leurs nombreux travaux et démarches les deux Commissions pour la fondation et pour l'exploitation de l'Ecole (Berner, Tschumi, Wegenstein, Chessex, Raach, Spahlinger, Armleder), sans le louable dévouement desquelles la création de cette institution n'eût pas marché si rapidement.

M. Berner, Président de la Commission de fondation, rapporte sur l'activité de cette dernière pendant l'exercice écoulé; avec l'élaboration des statuts et du prospectus s'est terminé le mandat de la Commission.

M. Tschumi, Président de la Commission de surveillance pour l'exploitation de l'Ecole, rapporte sur son activité à partir de l'approbation des statuts et du prospectus. Aussitôt après la publication de celui-ci dans les journaux, la Commission a reçu chaque jour de nombreuses demandes verbales et écrites; les réponses à toutes ces questions sur l'Ecole ont pris beaucoup de temps; 142 exemplaires des statuts et du prospectus ont été expédiés; un grand nombre de parents et de tuteurs se figuraient à tort que l'institution pourrait transformer en un parfait hôtelier un jeune homme ne possédant aucune notion préalable en matière d'hôtels; il va sans dire qu'on a dissuadé ces personnes d'envoyer à l'Ecole professionnelle leur fils ou pupille, auquel il serait pré-

férable de faire faire tout d'abord un apprentissage pratique.

La Commission de surveillance a tenu séance pour la première fois le 22 avril 1893 et a élu vice-président M. Armleder, trésorier M. Raach et secrétaire M. John Muller; l'Assemblée générale de 1892 en avait déjà désigné le président en la personne de M. Tschumi. Peu après, la Commission réussit à passer un contrat avec M. Muller de l'Hôtel d'Angleterre quant aux locaux d'enseignement, à la pension et au logement des élèves, de même aussi à engager comme maître attiré de l'établissement, M. H. Brid de Lausanne, qui a obtenu la préférence sur environ 70 candidats. Avec son concours, on dressa ensuite le programme des cours et on détermina le matériel d'enseignement. A la date du 27 septembre, la Commission avait reçu 27 demandes définitives d'admission, 8 autres durent être repoussées faute de place suffisante pour loger les postulants. La Commission regrette presque d'avoir accepté la première année déjà 27 élèves, car il s'agit pour le moment d'une expérience à faire et le corps enseignant pourra moins se vouer à chaque élève pris isolément; il pourrait donc facilement arriver que les résultats de l'entreprise restent au-dessous de ce qu'on en attend.

M. Tschumi donne lecture des noms des élèves pour chacun desquels les bons de garantie ont été ponctuellement fournis.

Le 9 octobre, le régime de la maison et le règlement intérieur étaient fixés, les locaux meublés et les livres scolaires achetés; ces derniers sont vendus aux élèves au prix coûtant; à cette date, la Commission a inspecté les dortoirs et salles d'études. Les petits travaux de ménage, tels que les soins à donner aux ustensiles, matériel scolaire, le service de table, etc. sont exécutés par les élèves avec une rotation de 15 jours.

MM. Tschumi, Raach, Muller et Dreyfuss se sont réparti l'enseignement pratique: calligraphie, géographie, connaissance des marchandises, cave et cuisine, service en général, règles de morale et de bonne tenue, comptabilité et correspondance.

Le 17 octobre, jour de l'inauguration de l'Ecole, les élèves inscrits ont subi un examen superficiel qui a démontré que leur degré d'instruction oscille dans des limites fort étendues, ce qui n'est pas à l'avantage de l'institution; pour l'avenir il faudra donc prendre des dispositions de nature à fixer le degré d'instruction justifiant l'admission à l'Ecole. Dans ces conjonctures, et les organes dirigeants et enseignants devant encore se familiariser avec ce nouvel état des choses, les résultats du premier semestre ne peuvent pas être des plus favorables; néanmoins rien ne sera négligé pour atteindre le but proposé et assurer la prospérité future de l'institution.

Ce rapport est accueilli par les applaudissements unanimes de l'Assemblée et le Président en remercie spécialement encore M. Tschumi.

No. 6. Les sociétés d'employés avaient adressé à la dernière Assemblée générale une demande tendant à la réglementation uniforme des jours de repos. Dans le courant de l'année une commission de 7 membres a étudié à fond cette question et présenté un mémoire qui a été longuement débattu dans la séance qu'a tenue la veille le Conseil d'administration.

Il est parvenu également une adresse datée de Genève le 20 courant, du Comité Central de la Société pour l'observation du dimanche; ce document appuie les revendications des employés en ce sens que les heures de repos devraient aussi souvent que possible tomber sur le dimanche matin, afin que le personnel puisse assister au service divin.

La proposition du Conseil d'administration est conçue en ces termes: „Etant données la diversité des hôtels et la durée fréquemment très courte de la saison (6 à 8 semaines), la Société estime impossible d'établir une règle uniforme pour l'octroi